



Réunion au Rectorat du vendredi 28 janvier 2021 (10h-12h30).

Sont présents en visio : la DPEP, la DPATE, SGEN, CFTC EPR, SNES, SNPTES, SUD, SNE CSEN

Sont présents dans la salle : le SG, la DRH, la DPES, UNSA, SNALC, FEP, SPELC, SNEC CFTC, FSU, AD

Point sanitaire (par le Secrétaire Général) et remarques des organisations syndicales :

> Tous les indicateurs sont en hausse (taux d'incidence à 5 962 pour la semaine du 15 au 21) et aussi les dépistages (152 000 tests dont un tiers positif). La vaccination des 5-12 ans est peu significative (1,6% avec une injection, 0,4% avec deux). Celle des 13-17 ans s'établit à 61% avec une injection et 57,4% avec deux. Le passe vaccinal est arrivé mais ne concerne que les 16-18 ans (avec deux doses). Autrement il n'y a pas de grand changement.

> Pour les auto tests des élèves : il faut se référer au protocole.

Les familles reçoivent des attestations de l'école leur permettant d'aller en pharmacie.

Pour les personnels (TOUS ceux en contact avec des élèves) : possibilité de récupérer les auto tests gratuitement en pharmacie avec une attestation académique.

> Les sorties scolaires en lieu clos : c'est possible dans le respect des règles (au cinéma il faut un passe sanitaire ou vaccinal, dans un musée réservé, rien).

> Contact à risque pour les adultes : c'est +de 15 minutes ET sans masque des deux parties.

Contact à risque pour les élèves du Premier Degré : c'est tout le périmètre de la classe.

Contact à risque pour les élèves du Second Degré : c'est différent, on va faire du tracing sur les moments de sport, la récréation, la restauration.

> De nouveaux masques pour les personnels sont en cours d'acheminement, ce sera renouvelé jusque'à la fin de l'année scolaire. Les FFP2 ne sont pas encore arrivés. On a déjà recensé les personnels volontaires (maternelle, CP/CE1, aesh).

> Il est possible de prendre ses repas dans une salle de classe mais dans certains établissements (lycées) c'est totalement interdit. On reverra les consignes.

Les ex-covidés (délai 2 mois) ne sont pas soumis aux tests ni à l'isolement.

L'isolement (cas contact) c'est hors du champ de l'arrêt maladie et c'est le travail à distance.

Lorsque l'on est malade (covid) on est en arrêt, on ne travaille pas (même pas de continuité pédagogique).

Il n'y a pas eu de changement pour les personnels vulnérables.



- > 28 ETP administratifs vont être recrutés, il y en aura 22 basés dans les circonscriptions pour aider les écoles. 4 personnes sont déjà recrutées (St-Benoît, Ste-Suzanne, Le Tampon 2 et St-Denis 5).
- > 451 classes sont fermées (sur 9 000) par manque d'élèves ou manque de remplaçants.
- > 36 « listes complémentaires » ont été appelés en tant que stagiaires, 21 autres ont pris leur fonction hier (remplacement) et 30 contractuels ont été recrutés pour du remplacement aussi (ils s'ajoutent aux 50 du mois d'octobre).
- > En niveau 3 il n'y a pas de brassage à de rares exceptions près. Il faut appeler les parents qui doivent venir récupérer les enfants. Certaines situations peuvent être difficiles : le parent dépose l'enfant sur le trottoir, sans attestation et s'en va. Dans ce cas on récupère l'élève et on contacte la famille.

## Questions du SNE

1- Délivrance de 10 autotests par mois : *quand l'attestation nécessaire nous parviendra-t-elle ?*

> Une première, ministérielle, est arrivée, une seconde, académique, est en cours de diffusion. A partir de lundi tous les personnels pourront aller retirer les auto tests de janvier. Pour les remplaçants c'est pareil.

2- Attestation d'isolement : *est-il toujours nécessaire d'aller sur [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr) pour obtenir l'attestation justifiant l'arrêt maladie lié au Covid ?*

> Oui il faut se connecter, cela fonctionne très bien et puis se laisser guider pour obtenir le document voulu.

3- Mouvement POP : *a-t-on des nouvelles fraîches relatives au recrutements des directeurs ?*

> Les personnels ayant passé l'entretien, ayant été validés, ont reçu une proposition d'affectation.

4- PSC : *pouvons-nous avoir un point à ce sujet pour les retardataires ?*

> Il faut aller sur Colibris et faire la demande, l'application étant toujours ouverte. Quel que soit le moment de la demande il y aura effet rétroactif.

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974